

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE POLICE NORD VAUDOIS

Chamblon - Cheseaux-Noréaz - Ependes,
Mathod – Pomy – Suchy – Suscévaz - Treykovagnes
Yverdon-les-Bains

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du 16 juin 2026

Le bureau du Conseil intercommunal PNV porte à la connaissance des électrices et électeurs que les délégués des communes membres de l'Association Police Nord Vaudois, ont pris la décision suivante :

Accepté à l'unanimité :

- 1) Le préavis 02-2026 se rapportant au comptes 2025 de l'Association**
- 2) Le préavis 03-2026 traitant le rapport de gestion 2025 de l'Association**

Conformément aux articles 166ss de la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques (LEDP) du 5.10.2021, cette décision est susceptible de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO), ou l'affichage dans le cas de l'article 167 LEDP.

Les électrices et électeurs peuvent obtenir les préavis ainsi que les textes de ces décisions sur le site Internet de Police Nord vaudois.

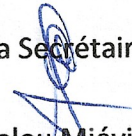
Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois

Le Président


Nicolas Hernan



La Secrétaire


Malou Miéville